



Informations de base	
<b>2019/2137(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Grèce  <b>Subject</b> 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.59 Budget 2019  <b>Zone géographique</b> Grèce	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		KAILI Eva (S&D)	22/10/2019
			<b>Rapporteur(e) fictif/fictive</b> KYRTSOS Georgios (EPP) HAYER Valérie (Renew) HAHN Henrike (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Héléne (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>REGI</b> Développement régional		Président au nom de la commission OMARJEE Younous (GUE/NGL)	31/10/2019	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		3725	2019-11-08
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		OETTINGER Günther	

## Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
18/10/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0496 	Résumé
08/11/2019	Adoption du projet du budget par le Conseil		
08/11/2019	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/11/2019	Vote en commission		
25/11/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0040/2019	
27/11/2019	Décision du Parlement	T9-0068/2019	Résumé
27/11/2019	Résultat du vote au parlement		
15/01/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

## Informations techniques


Référence de la procédure	2019/2137(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/01688

## Portail de documentation

### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE642.958	23/10/2019	
Avis spécifique	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">REGI</span>	PE643.063	04/11/2019	
Amendements déposés en commission		PE643.102	08/11/2019	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0040/2019	25/11/2019	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0068/2019	27/11/2019	Résumé

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2019)0496 	18/10/2019	Résumé

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Acte final

[Décision 2020/0028](#)  
[JO L 010 15.01.2020, p. 0001](#)

[Résumé](#)

# Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Grèce

2019/2137(BUD) - 27/11/2019 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 669 voix pour, 7 contre et 17 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution de mobiliser un montant de 4.552.517 euros en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la Grèce au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne dans le cadre du budget général de l'Union pour l'exercice 2019.

Le montant susmentionné est financé par les crédits mobilisés pour le paiement d'avances dans le budget de l'Union pour l'exercice 2019. Les crédits disponibles pour le paiement des avances sont réduits en conséquence.

Le Parlement a souligné la nécessité de débloquer le montant restant dès que possible et dans un délai raisonnable, étant donné que les actions de remise en état en Crète doivent être achevées sans délai en raison des conditions météorologiques extrêmes qui sont de plus en plus fréquentes en Crète et dans d'autres régions de Grèce.

# Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Grèce

2019/2137(BUD) - 18/10/2019 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour venir en aide à la Grèce à la suite des inondations et du glissement de terrain qui ont eu lieu en 2019.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU** : le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union européenne de répondre de manière rapide, efficace et flexible aux situations d'urgence afin de manifester sa solidarité avec la population des régions touchées par des catastrophes naturelles. Le Fonds ne doit pas dépasser un montant annuel maximal de 500 millions d'EUR (prix 2011), conformément au règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil établissant le cadre financier pluriannuel (CFP).

La présente décision concerne la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de **4.552.517 EUR** en faveur de la Grèce à la suite des inondations et du glissement de terrain survenus en 2019.

Cette mobilisation sera financée intégralement par l'utilisation partielle des crédits d'engagement et de paiement déjà inscrits au budget 2019 pour couvrir les avances, après déduction de l'avance déjà versée de 455.252 EUR. Un budget rectificatif n'est donc pas nécessaire.

*Inondations et glissements de terrain sur l'île de Crète*

Le 15 mai 2019, la Grèce a présenté une demande de mobilisation du Fonds à la suite de pluies et de tempêtes exceptionnellement fortes qui ont frappé la Crète entre le 23 et le 26 février 2019 et provoqué des inondations et des glissements de terrain.

La catastrophe est d'origine naturelle et relève donc du champ d'application du FSUE.

La Grèce estime le total des dommages directs à 182,1 millions d'EUR. Les dommages causés à la Crète représentent 2,1 % du PIB de la région Kriti de niveau NUTS 2 concernée et dépassent donc le seuil de 129,8 millions d'EUR, soit 1,5 % du PIB régional fixé par le règlement.

Dans sa demande, la Grèce a demandé le versement d'une avance. La Commission a accordé une avance de 10 % de 455.252 EUR de la contribution attendue du Fonds, qu'elle a ensuite versée intégralement à la Grèce.

### ***Conclusion***

La Commission estime que la catastrophe visée dans les demandes présentées par la Grèce remplit les conditions fixées dans le règlement pour la mobilisation du FSUE.

### ***Financement***

Le montant pouvant être mobilisé à ce stade de l'exercice 2019 s'élève à 557.530.278 EUR. Ce montant correspond au montant total disponible pour la mobilisation du FSUE au début de 2019 (851.082.072 EUR), déduction faite de la mobilisation précédente (293.551.794 EUR).

Dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2019, la Commission propose de mobiliser 4.552.517 EUR en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la Grèce.

Ce montant serait financé sur les crédits mobilisés pour le paiement d'avances dans le budget de l'Union pour l'exercice 2019. Les crédits disponibles pour le paiement d'avances seront réduits en conséquence.

Afin de réduire au minimum le temps nécessaire à la mobilisation du Fonds, il convient que la présente décision s'applique à compter de la date de son adoption.

## **Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Grèce**

2019/2137(BUD) - 15/01/2020 - Acte final

OBJECTIF: mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE afin d'apporter une aide à la Grèce à la suite des inondations et des glissements de terrain catastrophiques qui ont eu lieu en 2019.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2020/28 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de mobiliser 4.552.517 euros en crédits d'engagement et de paiement en faveur de la Grèce au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne dans le cadre du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019.

Cette décision fait suite à la demande d'intervention du Fonds présentée par la Grèce le 15 mai 2019 à la suite des pluies et des tempêtes exceptionnellement fortes qui ont touché la Crète et provoqué des inondations et des glissements de terrain. La demande de la Grèce remplit les conditions pour une contribution financière du Fonds.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne vise à permettre à l'Union de répondre de manière rapide, efficace et souple à des situations d'urgence afin de manifester sa solidarité avec la population des régions frappées par des catastrophes naturelles. Le montant annuel maximal alloué au Fonds ne peut excéder 500 millions d'euros (aux prix de 2011).

Le montant concerné est financé sur les crédits mobilisés pour le paiement d'avances dans le budget de l'Union pour l'exercice 2019. Les crédits disponibles pour le paiement d'avances sont réduits en conséquence.